

LE PUBLICISTE.

Quatrième jour complémentaire, an VI.



20 Sep 1798

Changement de plusieurs ambassadeurs de la cour de Madrid. — Continuation des préparatifs militaires dans le royaume de Naples. — Destitution du général cisalpin Lahoz. — Réponse des ministres français au dernier conclusum de la députation de l'Empire. — Jugement de la cour maritale maritime de Toulon sur l'incendie du vaisseau le Quatorze Juillet.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 25 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux souscripteurs sans augmentation de prix, dans des suppléments qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moines, n.º 423, butte des Moulins, à Paris.

ESPAGNE.

Lettre écrite de Madrid, le 20 fructidor, par un Espagnol à un de ses amis.

On trouve ici qu'on s'explique en France bien librement sur les opérations de notre gouvernement & sur les inconvénients de notre cour. C'est nous exposer peut-être à être bientôt privés du plaisir de lire vos journaux. Quelques-uns des faits qu'ils présentent sont exagérés, quelques autres controuvés. Les nouvelles proscriptions dont ils nous ont menacés avoient une certaine apparence; mais aucune n'a encore eu lieu jusqu'à présent, à moins qu'on ne veuille regarder comme une sorte de disgrâce déguisée l'ordre qu'a reçu le général Urrutia d'aller visiter les places fortes de nos frontières, en sa qualité de commandant & inspecteur du génie. Il y a eu quelque changement dans les missions diplomatiques qui avoient été données à trois grands d'Espagne. Le roi a rappelé son ambassadeur à Vienne, le comte de Campo-Alange, en lui donnant une place dans le conseil d'état. Le duc d'Ossuna devoit d'abord aller le relever. La mission de Russie étoit destinée pour le duc del Parque. Un ordre du roi, inséré dans la gazette de cette ville, du 14 fructidor, remplace l'un par l'autre. L'envoi du colonel des gardes royales de l'infanterie espagnole à la cour la plus éloignée de la nôtre, pourroit être regardé comme une espèce d'exil. Sa famille a, dit-on, réclamé avec tant d'instance, que cet arrangement a été changé avec une seconde fois. C'est à présent le duc del Parque qui va à Pétersbourg, où il emporte le grade de lieutenant-général qu'on lui avoit donné à l'occasion de sa mission de Vienne. Celle de Lisbonne est donnée au duc de Frias.

Le marquis de Branciforte, beau-frère du prince de la Paix, & ci-devant vice-roi du Mexique, vient d'arriver à la cour & y a été assez bien reçu. Le père & la mère du prince, qui étoient restés ici, ont été au-devant de lui jusqu'à Saint-Idelfonso. Le prince de la Paix n'a pas quitté cette capitale. On remarque que son cortège, encore si nombreux il y a quelques semaines, s'éclaircit.

La santé du ministre Saavedra se détériore de plus en plus. On se sait encore rien de positif sur le choix de son successeur: l'opinion publique continue à se prononcer pour le chevalier Azara. Des personnes qui se croient mieux instruites que les autres, prétendent cependant que ce poste éminent est destiné à un sujet auquel personne ne songe.

ITALIE.

De Naples, le 8 fructidor.

Notre cour continue de faire passer des troupes en Sicile; on organise les milices dans les deux royaumes, & l'on fait tous les préparatifs pour être en état de repousser une attaque, si elle avoit lieu. On ne néglige rien pour mettre les places maritimes & les côtes dans le meilleur état.

Le roi a fait expédier une circulaire à tous les gouverneurs des villes & districts du royaume, avec l'ordre de ne l'ouvrir que dans la matinée du 17 de ce mois, & d'exécuter avec la plus grande promptitude les dispositions qui y sont prescrites.

De Florence, le 16 fructidor.

La gazette de cette ville rapporte une lettre de Constantinople, où l'on trouve les détails suivans sur le débarquement des français à Alexandrie:

« Le 19 messidor, la flotte & le convoi français parurent à la vue de ce port. On demanda d'abord des provisions & de pouvoir débarquer; ces deux demandes furent refusées; l'artillerie du port commença même à jouer sur les vaisseaux français: ceux-ci y répondirent avec vigueur. Cette canonnade dura plusieurs heures. Cependant un corps de troupes françaises ayant pris terre à quelque distance de la ville, s'empara d'un fort qui dominoit le port, et protégea par-là l'entrée de la flotte & le débarquement de tout le convoi.

« La première mesure prise par le général Bonaparte, fut de se prémunir contre la peste; il fit brûler à cet effet deux bâtimens, l'un Ragusin & l'autre Alexandrin qui se trouvoient dans le port, & soumit l'équipage à la plus stricte quarantaine. Il s'occupa ensuite à rassembler une grande quantité de provision pour les troupes, particulièrement de riz; tout fut payé comptant.

« Depuis le débarquement, tout est tranquille à Alexandrie. Les navires destinés pour Constantinople partent librement; un convoi chargé de grains & autres objets devoit mettre incessamment à la voile pour cette capitale.

ITALIE.

De Milan, le 22 fructidor.

Il est impossible de voir une révolution plus paisible;

effis à la patente, yés salariés par l'exercice de leur

ulement pour le des terrains qui s, & pour le bé

s, & toutes per- ans les neutions, mplotent. — Na pour le compa ir les marchonr les partici liers, outiques. Ils de- sixieme classe, ans le tarif.

'dans les rues, archés des com- re, les osufs, la us ceux qui ven- ce, paieront les boutique.

ité la ré-olutio departem-nt de on au rabais de le Saint-Hilaire du ministère de

la fourniture du elle centralise la

les membre de prononcé un dis- ainsi que de la a à trois exem-

taire.

ere.... 18 f. 15 c.
is.... 18 f. 75 c.
... 18 f. 25 c.
... 2 f. 25 c.
... 2 f. 25 c.
... 40 f. 50 c.
... 109 f.
... 50 f. 75 c.
... 97 f. 60 c.
... 5 f. 34 c.
... 81 f. 75 c.
... 11 f. 75 c.
... 26 f. 40 c.
... 35 f. 15 c.

deg, 305 à 315
Martin, 3 f. 10 c.
Sucre d'Anvers
55 c. — Savor de
ant, 2 f. 60 c. à 3
0 c. — Sel 5 f.

FRANÇOIS.
T. N.º XXI
23.

ment opérée que notre dernière, malgré tout le fracas dont on l'avoit fait précéder. La guerre de paroles & de déclamation continue de la part des mécontents & sur-tout de ceux qui ont perdu leurs places; mais c'est la seule. Du reste, l'ordre n'a pas été un instant troublé; & il n'y a pas en l'apparence d'un mouvement populaire. Il est vrai que la présence des troupes françaises en a imposé à ceux qui auroient bien voulu s'agiter.

Quelques-uns des députés conservés ont donné, dit-on, leur démission. On cite dans ce nombre Appiani, peintre estimé; Piazzi, Tadini & Valsecchi.

Bragaldi, qui avoit protesté avec grand éclat contre la réforme dans une lettre adressée à Trouvé, a, dit-on, depuis repris sa place au conseil.

Les conseils ont à-présent rendu la publicité à leurs séances.

Voici la réponse que leur a faite l'ambassadeur Trouvé, lorsqu'ils ont été, par députation, le féliciter d'avoir donné une nouvelle existence à la république cisalpine:

« Citoyens, leur a-t-il dit, si la constitution nouvelle que vous venez d'adopter doit, comme je l'espère, améliorer le sort de la république cisalpine en arrachant son gouvernement à l'état de marasme & de langueur qui l'alloit faire périr, je regarderai toujours comme la plus heureuse époque de ma vie celle où le directoire exécutif de France m'ordonna de travailler à votre régénération politique. Il est doux en effet pour le cœur d'un ami de la liberté d'avoir contribué au bonheur d'un peuple. N'eût-on pour récompense de ses efforts que le témoignage intérieur d'avoir agi pour le bien de ses semblables, de n'avoir écouté aucune passion individuelle, aucun intérêt particulier, ce témoignage suffiroit pour consoler de toutes les fausses interprétations & de toutes les calomnies. Citoyens, vous pourriez aussi me rendre cette justice; vous pourriez attester que mon seul but, en remplissant les intentions de mon gouvernement, a été de vous remettre sur la route qui peut conduire votre patrie vers sa plus grande prospérité. Je ne cesserai jamais de vous le répéter: je vous offrois de conseils, vous avez voulu recevoir des loix; un vain scrupule vous auroit perdus. J'ai cru, pour vous sauver, devoir parler un langage plus positif.

» Pose espérer, citoyens, que vous ne m'accuserez point d'avoir abusé de ce pouvoir d'un moment; je l'avois pris par résignation, par patriotisme; j'y renonce avec transport. Regardez-moi maintenant, non plus comme l'organe des volontés de la république française, mais comme le représentant d'un gouvernement ami & allié qui, loin d'avoir attenté à votre indépendance, croit au contraire lui avoir rendu un digne hommage en la consolidant. Puissé-je être bientôt témoin des résultats heureux d'une si paisible révolution! Puisse-t-elle amener dans la république cisalpine cette félicité que je lui desire, & pour laquelle, en quelque lieu que mon devoir m'appelle, je formerai toujours les vœux les plus ardens & les plus sincères. »

Du 24. — On annonce que le général Lahoz, qui étoit allé à Paris pour réclamer contre les réformes projetées, est destitué, ainsi que son aide-de camp Cerise; que plusieurs citoyens sont expulsés du territoire de notre république. Dans ce nombre on compte Fantoni & Giola.

A L L E M A G N E.

Bulletin de Rastadt, du 29 fructidor.

Note des ministres français, en réponse au dernier conclusum de la députation de l'Empire.

Les soussignés ministres plénipotentiaires de la républi-

que française pour la négociation de paix avec l'Empire germanique, ont reçu la note de la députation de l'Empire, qui leur a été communiquée le 25 fructidor, présent mois, par le ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur.

Quelque satisfaction que les soussignés puissent avoir du langage pacifique de la députation de l'Empire, quelque confiance qu'ils prennent en elle, ils sont néanmoins forcés de lui observer, qu'après plus de neuf mois de négociation, les paroles & même les intentions ne suffisent pas, il faut des effets pour prouver qu'on desire la paix, il faut la conclure; les soussignés ne ce-ssent de l'offrir. A la vérité, la députation semble dans ce moment sortir de l'état de l'indécision où elle étoit retenue; elle a consenti récemment à une des demandes importantes qui lui ont été faites au nom de la république française, à la démolition des fortifications d'Ehrenbreitstein, & ce consentement qu'elle renouvelle aujourd'hui, est exprimé de manière à faire voir, que les soussignés ne se trompoient pas, lorsqu'ils ont fait la déclaration non contredite, qu'ils regardoient & acceptoient ce consentement comme pur & simple. Mais pourquoi laisser subsister dans un des conclusums précédens la disposition conditionnelle qui s'y étoit glissée? Pourquoi se priver des bons effets d'une révocation qui en prévenant les difficultés, en restituant au sacrifice tout son mérite, auroit donné au gouvernement français une assurance de plus sur la loyauté réciproque des négociations & la solidité des engagements futurs. Il est vrai encore que la députation de l'Empire se montre entièrement disposée à céder à la république française l'île de St-Pierre, mais elle semble mettre à cette cession un prix exagéré, qui en réduiroit considérablement la valeur; & dont la seule proposition feroit croire que la députation oublioit trop facilement les sacrifices nombreux que le gouvernement français a déjà faits pour donner la paix à l'Empire. C'est en général une erreur, on peut et on doit le redire, que de songer à établir entre deux puissances contractantes une réciprocité d'avantages rigoureusement exacte, cette balance n'est presque jamais ni dans la nature des choses, ni dans la position respective des personnes; et si elle pouvoit être admise dans la négociation présente, il est manifeste qu'il en résulteroit une inégalité réelle pour la république française, qui alors non-seulement perdrait une partie considérable de la satisfaction proportionnelle qui lui est due, mais encore qui verroit diminuer dans ses mains, par l'effet de cette réciprocité, l'importance des avantages qu'elle auroit conservés: un pareil système, inconciliable avec quelque paix que ce soit, et bien moins fondé quand on le rapproche de l'éclat des armes françaises, ne sauroit être soutenu sérieusement par des négociations judiciaires et de bonne foi.

Malgré ces observations, qui étoient nécessaires, les soussignés ne disconvieront point que la note de la députation de l'Empire ne leur ait présenté quelque amélioration dans l'état des affaires, et la possibilité heureuse, quoique tardive, d'un résultat impatientement attendu par les deux nations; il paroît en effet, par l'analyse de cette note, que toutes les difficultés, au moins essentielles, se réduisent aujourd'hui à ces trois questions:

1°. La conservation par les français ou la restitution à l'Empire des points fortifiés de Kell et Cassel.

2°. Le transport sur les pays donnés en remplacement à la droite du Rhin, des dettes dont se trouveront chargés les

pays cédés à la gauche.

30. L'application ou l'exemption des loix françaises concernant les émigrés. Tout le reste s'arrangera facilement, ainsi que l'observe la députation, lorsque les grands obstacles seront aplanis. L'attention des soussignés s'est donc portée toute entière sur les trois questions & l'examen qu'ils en ont fait, a été d'autant plus scrupuleux, que les deux dernières leur ont paru véritablement intéresser le bien être, la liberté & la fortune d'un grand nombre de familles des deux états, objets sacrés pour le gouvernement français dans ses relations politiques pour les autres gouvernemens, comme dans son administration intérieure; en conséquence, ils n'hésitent pas à faire les propositions & déclarations suivantes, sous la réserve expresse toutefois, que l'Isle fortifiée de Saint-Pierre, sera cédée incontinent à la république française, & qu'en même-temps, toutes clauses & conditions mises à la démolition d'Ehrenbreitstein & autres demandes des soussignés seront annullées.

1°. Il seroit inutile de reproduire ici les raisons assez connues qui attachent si fortement la république française à la conservation de Kell & Cassel & de leurs dépendances; les mêmes motifs s'opposent encore à ce qu'elle laisse l'abandon total de ces possessions. On pouvoit croire que les princes & les autres états de l'Empire considéroient cet objet sous un point de vue politique qu'on regretteroit dans la suite de n'avoir pas aperçu ou d'avoir mal apprécié. Mais au lieu d'une confiance utile, on a paru éprouver le sentiment contraire, en voyant des points fortifiés dans la main des Français. Pour faire cesser toutes les craintes, la république française renonce aux fortifications de Kell & de Cassel, qui seront démolies, & ne conservera que les territoires.

2°. Quant aux dettes; la députation n'a sûrement pas présumé que le gouvernement français pût se rendre à aucun arrangement qui seroit de nature à déprécier trop sensiblement la cession de la rive gauche, à perpétuer entre les deux états des germes de discussions épineuses, & à faire peser sur un territoire devenu français les charges de la guerre personnelle de l'Empire. Les dettes des pays cédés seront, ainsi que les soussignés l'ont toujours dit, transportées sur les pays de la droite, donnés en dödömmagement; mais on consentira à ce que les dettes provinciales et communales, à l'exception néanmoins de celles qui auroient été contractées à l'occasion et pour les frais de la guerre, soient et demeurent à la charge des pays cédés; les droits des tiers créanciers sont réservés.

3°. Les soussignés déclarent que les loix sur l'émigration ne sont point applicables aux pays cédés & non réunis, même à Mayence. C'est avec plaisir qu'ils font cette déclaration rassurante; mais comme l'article auquel elle répond se trouve parmi les dix-huit articles joints à la note de la députation du 13 ventöse, & que ces articles se tiennent à des propositions énoncées dans la note du 23 du même mois, il convient de s'expliquer ici notamment sur cet objet.

Les soussignés déclarent donc qu'ils ont répondu maintenant à ces articles & présuppositions en tout ce qui est susceptible de discussion, se référant au surplus à leur note du 19 germinal, & déclarant que la légation française n'a regardé & ne regardera jamais ces articles & présuppositions que comme des propositions isolées, distinctes entr'elles & indépendantes de toute autre, & qu'elle s'opposeroit fortement à tout usage qu'on voudroit en faire pour infirmer ou pour éluder les points convenus.

Les ministres plénipotentiaires de la république française présentent cette note comme le gage de la paix.

La France & l'Allemagne en jugeant ainsi, on aime à croire que la députation de l'Empire partagera cette opinion, & ne voudra pas prendre sur elle l'initiative d'une rapture; ils assurent le ministre plénipotentiaire de sa majesté l'empereur de leur considération la plus distinguée.

Rastadt, le 28 fructidor, an 6 de la république française.
Signé, BONNIER, JEAN DERRY, ROBERTOT.

On commence à concevoir l'espérance que les négociations ne seront pas interrompues, & qu'elles auront la paix pour résultat.

(Nota. Le défaut d'espace nous force de renvoyer à demain une seconde note des ministres français, en réponse à celle par laquelle la députation de l'Empire demande la retraite des troupes de la république qui se trouvent sur la rive droite du Rhin.)

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 29 fructidor.

Le citoyen Marescaldi, nommé par la république cisalpine pour assister aux conférences qui doivent avoir lieu à Paris sur l'uniformité des poids & mesures, a passé ici, se rendant à sa destination.

Depuis quelques jours, nous voyons passer plusieurs bataillons venant de l'armée d'Angleterre, se rendant dans le Haut-Rhin & de-là en Suisse. D'autres corps sont en marche par le Doubs, le Jura, &c., et iront en Italie grossir l'armée du général Brune. On y envoie aussi de la cavalerie.

On annonce que des troubles très-sérieux ont éclaté en Hongrie, & que plusieurs régimens envoyés contre les insurgens ont été battus & obligés de se retirer.

De Rochefort, le 25 fructidor.

Les frégates *la Vertu* et *la Régénérée*, arrivées ici, étoient parties de l'Isle-de-France le 2 pluviöse an 6, sous le commandement du citoyen Charles Magon. Elles ont escorté deux riches vaisseaux de la société des Philippines, et ont réussi à les sauver, malgré leur mauvaise marche. Ce convoi a été obligé de relâcher aux isles de Los, côte de Guinée.

La Vertu, que montoit le citoyen Magon, n'ayant plus sa mâture en état, fut attaquée par une frégate anglaise, qu'elle mit en fuite après une heure de combat. *La Régénérée*, qui, à raison de son éloignement, n'avoit pu y prendre part, poursuivit également l'ennemi sans pouvoir l'atteindre. Pendant que le convoi étoit à Ténériffe, une frégate anglaise vint reconnoître cette rade en se tenant hors de la portée du canon. Les frégates de la république appareillèrent à l'instant: le soir, elles joignirent l'ennemi, qui tira sur elles. *La Régénérée*, qui se trouva plus près, lui riposta, ainsi que *la Vertu*, un peu plus tard. *La Régénérée* ayant perdu ses mâts, la frégate anglaise échappa. Deux autres vinrent à Ténériffe quelques jours après; l'une arbora pavillon parlementaire espagnol, et envoya à terre un canot pour déposer des prisonniers français. Le commissaire anglais se permit de dire qu'il venoit pour combattre et prendre les frégates de la république. Le commandant français, indigné d'une telle jactance, répondit: « Je vous prie de dire à votre commandant que dans quatre jours je mets à la voile; si vous voulez rester jusques-là, je vous épargnerai la peine de me chercher. »

Le commissaire anglais assura que l'intention de son capitaine étoit de l'attendre ; mais, vingt-quatre heures avant l'époque fixée, il s'éloigna ; et la frégate française ayant appareillé, s'empara d'un brick de guerre portugais : elle avoit fait, avant d'arriver à Ténériffe, une autre prise anglaise.

La *Vertu*, entr'autres passagers, avoit à son bord le citoyen d'Houdelot et sa famille, qui résidoient à l'Isle-de-France et dans l'Inde depuis 1779 sans interruption. Le citoyen d'Houdelot a été, depuis cette époque, employé dans le poste de maréchal-général-des-logis pour les troupes françaises au-delà du Cap.

De l'Orient, le 28 fructidor.

L'affaire de l'incendie du vaisseau le *Quatorze Juillet* vient d'être jugé. La cour martiale maritime a déclaré le contre-amiral Dalbarade, commandant des armes, incapable de commander ; le capitaine de vaisseau Villegris, et les deux enseignes Lejeune et Chauvin sont déchus de tout commandement pendant trois ans. Le gardien Henriot est expulsé de l'arsenal, & condamné à trois mois de détention. L'ordonnateur Segondat, le capitaine de frégate Bedel, le directeur des mouvemens Boisquenay, le commandant des vivres Almos & son distributeur, sont acquittés.

De PARIS, le 3^e jour complémentaire.

La relation du combat naval, rédigée par le contr'amiral Villeneuve, n'est point encore arrivée. Les détails qu'on a reçus n'ont été recueillis que par les autorités constituées de Malte, qui renvoient à la lettre de Villeneuve. Celui-ci est entré à Malte, environ 23 jours après l'action.

On annonce que, lorsque le directoire aura reçu des détails plus authentiques, il les adressera par un message au corps législatif, pour prévenir l'effet des fables ridicules dont nos ennemis vont inonder l'Europe.

— Le *journal de Malte*, jusqu'au 10 fructidor, ne parle pas encore de l'entrée du *Guillaume-Tell* dans ce port : il assure que l'Isle ne peut pas être bloquée par les Anglais ; il annonce la sortie du *Férol* d'une escadre espagnole de 14 voiles, ayant 15,000 hommes de débarquement & des munitions en abondance.

— On assure que Buonaparte a envoyé Tallien à Constantinople, pour conférer avec le grand-seigneur sur le but & les résultats de la conquête d'Egypte.

— Il est certain que Rewbell est arrivé à Paris depuis hier, & qu'il a déjà repris ses travaux au directoire.

— On continue à dire que l'ordre est parti de marcher vers Naples, pour empêcher que cette cour n'ouvre aux Anglais ses ports d'Italie, comme elle les a laissés entrer dans ceux de Sicile ; mais ce n'est toujours là qu'un bruit que nous nous gardons bien d'affirmer.

— Une lettre particulière de Londres venue par Hambourg, parle d'une descente faite par les Français à Long-Island, en Irlande. Les nouvelles d'Angleterre de la même date, publiées par les gazettes d'Allemagne, ne font pas encore mention de cette descente.

— Il est remarquable que les mêmes cisalpins qui ont tenté l'attentat, à cause des réformes opérées dans leur pays, trouvent admirables les changemens effectués à Gènes. Pourquoi donc ne reconnoissent-ils pas à la France le droit d'exercer une même influence dans deux républiques, dont la constitution est également son ouvrage ? C'est que rien n'est aveugle & inconséquent comme l'esprit de parti. Au reste, ces deux événemens n'ont pas eu

une même cause, quoique le but en soit à-peu-près le même. A Gènes, on a fait une espèce de 18 fructidor, & à Milan, un 22 floréal.

— Les gazettes italiennes assurent qu'à Florence & à Livourne, les partisans des Anglais ont fait éclater la joie la plus insolente, en apprenant l'échec de notre flotte dans la Méditerranée. Le grand-duc a, dit-on, fait de vains efforts pour réprimer ces coupables démonstrations.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen DAUNOU.

Séance du 4^e jour complémentaire.

Duchâtel rappelant un projet sur le timbre des papiers destinés aux actes judiciaires, & un autre, présenté par Legier, demande que ces deux projets soient revus par les commissions réunies, au nom desquelles ils ont été proposés ; pour qu'il y ait uniformité entr'eux. — Adopté.

Jacqueminot présente un projet, dont le conseil ordonne l'impression, & qui tend à accorder aux cautions d'emigrés, le délai de deux ans pour acquitter les capitaux qu'ils doivent en cette qualité, & trois mois pour payer les intérêts.

Le conseil ordonne également l'impression d'un projet sur l'adjudication des barrières, présenté par Foncez.

Buillet fait adopter la rédaction de la résolution relative aux droits qui seront perçus sur les tabacs.

Le reste de la séance a été consacré à la discussion du tarif pour le droit de patente ; il a été adopté avec un grand nombre d'amendemens.

Nota. Le conseil des anciens a passé à l'ordre du jour sur une motion d'ordre du citoyen Beerenbrock, tendant à faire imprimer & distribuer le rapport fait par Garat, en comité secret, sur le traité d'alliance avec l'Helvétie.

Il a rejeté la résolution relative à l'établissement du bureau de visite et marque des étoffes, toiles et toiletries, comme étant absolument inutile.

Bourse du 3^e jour complémentaire.

Amsterdam 59 ³ / ₄ , 59 ⁷ / ₈ .	Rente viagère 18 f. 15 c.
Idem cour. 55 ³ / ₄ , 56 ⁷ / ₈ .	Rente prov. 19 f. 19 c.
Hambourg 193 ¹ / ₂ , 191 ³ / ₄ .	Tiers consol. 19 f. 38 c.
Madrid 11 f. 62 c.	Bon 2/3 2 f. 28 c.
Mad. effec. 14 f. 62 c.	Bon 3/4 2 f. 25 c.
Cadix 11 f. 62 c.	Bon ¹ / ₂ 4 f.
Cad. effec. 14 f. 62 c.	Or fin. 106 f.
Gènes 96 ³ / ₄ , 95 ¹ / ₂ .	Ling. d'arg. 50 f. 75 c.
Livourne 105 ¹ / ₂ , 104 ³ / ₄ .	Portugaise 97 f. 30 c.
Bâle pair, 1 ¹ / ₂ à 1 per.	Piastre 3 f. 30 c.
Geneve 2 ⁷ / ₈ per.	Quadruple 81 f. 75 c.
Lyon pair 12	Ducat d'Esp. 11 f. 75 c.
Marseille pair 10	Guinée 26 f. 40 c.
Bordeaux pair 12	Souverain 55 f. 15 c.
Montpellier pair 8	

Esprit ³/₄, 420 à 425 f. — Eau-de-vie 22 deg., 365 à 315 f. — Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. — Caf. Martinique, 3 f. 10 c. — Idem St-Doningue, 2 fr. 80 à 75 c. — Safran d'Anvers, 2 f. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 40 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 f. 10 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 c. à 5 f. 10 c. — Coton des Indes, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sel, 5 f.

A. FRANÇOIS.